

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07 AVRIL 2022 à 18 h 30

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 07 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procurations	Si Absent ou Excusé procurations à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente		
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Excusée		SCHOLAERT Myriam
MERESSE Éric	Absent		
SCHOLAERT Myriam	Présent	OUI	
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présent		
POULAIN Pascal	Excusé		
MICHEL Cathy	Présent		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présent		
BOULANGER Clément	Absent		
DUTAILLY Anne	Présent		
ROTOLO David	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	15
Absents-Excusés	04
Procurations	01

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Madame NIVALLE Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Février 2022 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

**DECISION : Vote : POUR : 16 (dont 1 pouvoir)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0**

Observations : Adopté à l'unanimité, sans remarques.

1 / REMBOURSEMENTS D'ARRHES

2 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

3 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

4 / FINANCES ET TRAVAUX

5 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Toute question diverse doit être adressée au Maire, par écrit, 48 heures au moins avant la séance du Conseil Municipal.

=====

1 / REMBOURSEMENT D'ARRHES : LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée des différentes locations de salle ayant dues (ou devant) être annulées en raison du COVID 19, ou pour des motifs justifiés.

Il y a lieu de prendre une délibération afin de rembourser les arrhes versées par les locataires.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Adopté à l'unanimité. Vu les motifs d'annulation présenté, il est décidé que les demandeurs choisissent une autre date. Le remboursement d'arrhes n'étant pas justifié.

2 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Nature de la taxe	Pour Mémoire 2021	Proposition 2022
Taxe d'habitation	14.20 %	Néant
T.F.B.	32,27 % (dont 19,29 % Taux Départemental)	32,27 %
T.F.N.B.	50.47 %	50.47 %

DECISION : Adopté à l'unanimité

3/ VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Les Associations communales ont été destinataire d'un dossier de demande de subvention à remettre en Mairie **au plus tard le 28 Février 2022.**

La Commission de Finances s'étant réuni le Jeudi 17 Mars 2022, les crédits budgétaires ont été défini et validé pour le prochain Budget Primitif 2022.

Il est proposé de procéder au Vote des subventions.

La Commission des finances propose à l'assemblée d'adopter les subventions comme suit :

	Pour mémoire Subvention 2021	Subvention 2022
GLAM EVENTS	310,00 €	350 €
ACPG CATM	310.00 €	350 €
Club de l'Amitié	310.00 €	350 €
Harmonie « Les amis réunis »	1 800.00€	2 000 €
M.T.L.C.	2 000.00€	2 000 €
Société de chasse	310.00 €	350 €
Société Colombophile	310.00 €	350 €
Patchwork	310.00 €	350 €
Scrabble	310.00 €	350 €
Gymnastique	600.00 €	700 €
La Pétanque Marquettonne	310.00 €	350 €
Association des Secrétaires de Mairie	50.00 €	50 €
Judo Club de Marquette	310.00 €	350 €
Marquette Marche Loisirs	310.00 €	350 €
Dance Compagny	600.00 €	650 €
Football « Olympique de Marquette »	800.00€	900 €
La Roue Marquettonne	310.00 €	350 €
Badminton Loisirs	600.00 €	700 €
Club de Fléchettes		350 €
BVFR Charity		350 €
Team Taïga d'Alekel		350 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les propositions ci-dessus, les membres de bureau des associations n'ont pas pris part au vote.

Le conseil municipal précise que les subventions seront versées sous réserve de la production par ces dernières de leur compte-rendu d'Assemblée Générale et que tous les documents règlementaires soient fournis.

4 / FINANCES ET TRAVAUX

Les Commissions Finances et Travaux se sont réuni le Jeudi 17 Mars 2022.

Un point est fait sur les priorités en matière de Travaux pour 2022 ainsi que pour les orientations Budgétaires qui seront mises au Vote du Budget Primitif.

5 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les orientations budgétaires ont été examinées et définies en Commission de Finances le Jeudi 17 Mars 2022 suivant les réalisations de l'exercice 2021 et les programmations en matière de travaux pour 2022.

Un débat a été ouvert dans le but de préparer le Vote du Budget Primitif 2022 de ce jour. Il est à noter que le Vote du Budget Primitif doit intervenir avant le 15 avril 2022.

Le projet de budget 2022 élaboré par la Commission des Finances et la Commission des travaux s'équilibre commune suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement : 1 429 978,00 €
(dont un prélèvement de 220 000,00€ pour la Section d'Investissement)

Recettes de Fonctionnement : 1 429 978,00 €
(dont le report en excédent au compte 002 de 340 199,48 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement : 608 900,00€
(dont les restes à réaliser de N-1 pour 168 671,87 €)

Recettes d'Investissement : 608 900,00 €
(dont un prélèvement de 220 000,00€ de la section de Fonctionnement)
(dont le report en excédent au compte 001 de 156 932,78 €)
(dont les restes à réaliser de N-1 pour 186 939,07 €)

Une synthèse par chapitre et par article a été communiquée à chaque conseiller Municipal. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Adopté à l'unanimité

FIN DE SEANCE

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,